Le 02/10/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT

Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS

Madame DAGDAD, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur BATHILY, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame VASSEUR, Monsieur CHISS, Madame KILINC-SIGINIR, Madame KHARROUBI, Madame TIMMERMAN, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur ENJOLRAS, Madame HIBERTY, Monsieur MARTIN, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur DORIDAM, Monsieur PIA, Madame CALLENS, Monsieur MATURA, Madame LEBRETON, Madame FOURCIN, Monsieur AURY, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame CAYEUX, Madame MÉNOUBÉ, Monsieur VIBERT, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur NARZIS, Madame SOULA, Monsieur BARBARAS, Monsieur BONAL, Madame FOULON, Madame LUNDY.

ABSENTS

POUVOIRS

Madame Laureen HULOT à Monsieur Franck PIA, Madame Marianne SECK à Madame Roxane LUNDY, Monsieur David MAGNIER à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Mehdi RAHOUI à Madame Leïla DAGDAD.

Date d'affichage	9 octobre 2020
Date de la convocation	25 septembre 2020
Nombre de présents	40
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

Le 02/10/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT

Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS

Madame DAGDAD, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur BATHILY, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame VASSEUR, Monsieur CHISS, Madame KILINC-SIGINIR, Madame KHARROUBI, Madame TIMMERMAN, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur ENJOLRAS, Madame HIBERTY, Monsieur MARTIN, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur DORIDAM, Monsieur PIA, Madame CALLENS, Monsieur MATURA, Madame LEBRETON, Madame FOURCIN, Monsieur AURY, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame CAYEUX, Madame MÉNOUBÉ, Monsieur VIBERT, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur NARZIS, Madame SOULA, Monsieur BARBARAS, Monsieur BONAL, Madame FOULON, Madame LUNDY.

ABSENTS

POUVOIRS

Madame Laureen HULOT à Monsieur Franck PIA, Madame Marianne SECK à Madame Roxane LUNDY, Monsieur David MAGNIER à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Mehdi RAHOUI à Madame Leïla DAGDAD.

Date d'affichage	9 octobre 2020		
Date de la convocation	25 septembre 2020		
Nombre de présents	40		
Nombre de votants	44		

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération du Beauvais le vendredi 2 octobre 2020 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- <u>Signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie</u> locale

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

2- <u>Finances – Budget Principal 2020 décision modificative n°1 et mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement</u>

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit, et présentée avec un suréquilibre de 6,5 millions d'euros en section de fonctionnement en vue d'assurer une partie du financement des travaux retardés en raison de la crise sanitaire et reportés sur 2021.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
		Résultat de	8 724 935,56	
		fonctionnement reporté		
Propositions nouvelles	758 378,56	Propositions nouvelles	-1 466 557,00	
Total:	758 378,56	Total:	7 258 378,56	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Solde exécution de la section d'investissement reporté				
Restes à réaliser N-1	5 600 175,54	Restes à réaliser N-1	2 549 400,00	
Propositions nouvelles	-3 859 712,00	Propositions nouvelles	6 798 982,49	
Total:	9 348 382,49	Total:	9 348 382,49	

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°1 du budget annexe Elispace comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Résultat de			0,00	
fonctionnement reporté				
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	0,00	
Total:	0,00	Total:	0,00	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Restes à réaliser N-1 49 210,79		Solde exécution de la section d'investissement reporté	49 210,79	
		Restes à réaliser N-1	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	0,00	
Total:	49 210,79	Total:	49 210,79	

4- Finances - Créances éteintes ou admises en non-valeur

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les deux états de créances totalisant la somme de 55.252,82 euros décomposés de la manière suivante :

Budget	Créances irrécouvrables ou éteintes	No Liste	Nbre de pièces	Montant
principal	éteintes	3870360232	194	33.430,24€
elispace	éteintes	3950670232	6	21.822,58€
			Total >>	55.252,82€

5- Finances - budget annexe de l'eau 2020 - décision modificative n°1

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°1 du budget annexe eau comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
		Résultat de fonctionnement reporté	767 351,34	
Propositions nouvelles	767 351,34	Propositions nouvelles	0,00	
Total:	767 351,34	Total:	767 351,34	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Solde exécution de la section d'investissement reporté	78 047,55			
Restes à réaliser N-1	307 809,33	Restes à réaliser N-1	285 101,65	
Propositions nouvelles	466 401,34	Propositions nouvelles	567 156,57	
Total:	852 258,22	Total:	852 258,22	

6- <u>Finances – Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal en matière de couverture</u> du besoin de financement de la collectivité

Le conseil municipal a accepté à **l'unanimité** de donner délégation au maire en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité au terme de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7- Tableau des effectifs - ajustement

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les ajustements du tableau des effectifs liés à la modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite.

8- Recrutement d'agents contractuels pour des besoins occasionnels, saisonniers, de remplacement ou missions ponctuelles (vacataires)

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le recrutement pour les nécessités des services dans les trois catégories hiérarchiques A, B et C et sur toutes les filières, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, I 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 et recourir à du personnel vacataire pour des missions ponctuelles et limitées.

9- <u>Mesures exceptionnelles en faveur du maintien de la rémunération des agents titulaires et contractuels pendant la crise sanitaire liée au COVID-19</u>

Le conseil municipal a décidé à **la majorité** de déroger temporairement au règlement indemnitaire et de suspendre l'application des dispositions afférentes à la minoration du régime indemnitaire entre le 9 mars et la date du 11 mai, cette disposition ne s'appliquera toutefois pas aux arrêts délivrés durant cette période lorsqu'ils prolongent des arrêts initiaux antérieurs au 9 mars, elle continuera cependant de s'appliquer au-delà pour les arrêts consécutifs à une contamination « COVID-19 » ;

Et de déroger temporairement au règlement temps de travail en imposant un dispositif d'absence qui représente au maximum 7 journées d'absence à poser sur la période du 17 mars au 31 mai.

10-Mise en place d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la mise en place d'une prime exceptionnelle en faveur des agents de la ville de Beauvais mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :

Cette prime est attribuée aux agents fonctionnaires, stagiaires ou titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels sur missions pérennes de la collectivité ayant été mobilisés durant la période de confinement national, soit du 17 mars au 10 mai inclus.

Le montant global de la prime, plafonné à 1000€, est déterminé en fonction du nombre de jours travaillés durant la période visée et proportionné à la nature de l'activité effectuée selon les modalités suivantes :

Nature de l'activité	Présentiel risque »	«à	Présentiel exposé »	« non	Télétravail « gestion crise »	de	Télétravail
Montant journalier	30 €		20 €		15 €		5 €

11- <u>Mise en place d'un fonds d'aide en faveur de l'acquisition de vélos dans le cadre du Plan de Mobilité</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le règlement de gestion du fonds d'aide à l'acquisition d'un vélo, destiné aux agents de la collectivité et d'inscrire les 8 500€ de crédits nécessaires au budget 2020.

12- <u>Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la Société d'Aménagement de l'Oise</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés** la représentation de deux membres de la collectivité afin de afin de siéger au sein de la Société d'Aménagement de l'Oise. Monsieur Franck PIA est désigné en qualité de membre titulaire et monsieur Yannick MATURA est désigné en qualité de membre suppléant.

13- Création de la commission consultative des services publics locaux et désignation

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la création de la commission consultative des services publics locaux et le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la désignation de monsieur Franck PIA, madame Sandra PLOMION, monsieur Victor DEBIL-CAUX, madame Hatice KILING-SIGINIR, monsieur Thierry AURY en qualité de membres titulaires et le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la désignation de monsieur Yannick MATURA, madame Patricia HIBERTY, monsieur Antoine SALITOT, madame Corinne FOURCIN et madame Dominique CLINCKEMAILLIE en qualité de membres suppléants.

14- <u>Cohésion sociale – Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) – attribution de subventions</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- SPORT EVASION et DIVERSITE : 1.500 €, afin de recréer du lien entre les jeunes filles issues des quartiers de la politique de la ville; et de mettre en place des activités sportives et ludiques pendant la période des fééries de Noël,
- LES RICOCHETS: 632 €, concernant l'action « TCHO LIVE » ce projet favorisera le lien social et valorisera le quartier Saint Jean et ses habitants ainsi que la ville de Beauvais.

15- Validation du comité de sélection pour la boutique test

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la composition du comité de sélection du candidat pour la boutique test située en plein cœur de ville.

16- Foncier - convention de rétrocession VRD avec la SA HLM du Beauvaisis - avenant n°2

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les termes de l'avenant n°2 à la convention de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la ville de Beauvais et la SA HLM du Beauvaisis relative à l'opération de construction de logements en accession sociale sur la parcelle cadastrée section AL n°482.

17- <u>Foncier – Régularisations foncières avec la SA HLM du Beauvaisis avenue Pierre Mendes</u> <u>France</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les régularisations foncières avec la SA HLM du Beauvaisis avenue Pierre Mendes France.

- De constater la désaffection et de déclasser du domaine public communal l'emprise de 4 m² nouvellement cadastrée section AI n°819,
- De céder moyennant l'euro symbolique à la SA HLM du Beauvaisis les parcelles cadastrées section AI n°817 d'une superficie 6 m², AI n°820 pour 1 m², AI n°821 d'une superficie de 2 m² et la parcelle nouvellement cadastrée section AI n°819 de 4 m², conformément à l'avis des domaines,
- D'acquérir auprès de la SA HLM du Beauvaisis les parcelles cadastrées section AI n°s 782, 783, 795, 796, 797, 798 et 799 d'une superficie totale de 7 m² moyennant l'euro symbolique et de les incorporer dans le domaine public communal.

18- Foncier - acquisition - local sis 10 rue de Saint-Just-en-Chaussée

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'acquisition auprès de l'association culturelle et religieuse des Témoins de Jéhovah du Beauvaisis la parcelle cadastrée section J n°1046 d'une superficie de 225 m² au prix de 140 000 €, mobilier inclus.

19- <u>Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme et modalités de mise à disposition du dossier (projet Adoma)</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés** le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU, qui concerne le projet de délocalisation du foyer Adoma (« résidence Anjou»).

20- <u>Action Cœur de Ville: avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville-</u> <u>Opération de Revitalisation du Territoire</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'avenant n°1 à la convention-cadre et la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi que la mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire.

21- FISAC - Dispositif d'aide à la modernisation des locaux commerciaux

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le fond d'aide à la modernisation des commerces et artisans sur la ville de Beauvais afin de redynamiser le centre-ville.

22- Dénomination du pôle solidarité

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la dénomination du pôle solidarité beauvaisien sis rue Emmaüs :

- Espace Abbé Pierre, pôle solidarité beauvaisien.

23- Dénomination de voies

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la dénomination de plusieurs voies.

- Impasse du Clos Baillet, il s'agit d'une voie en impasse sur la rue de Pinçonlieu qui dessert différentes parcelles viabilisées.
- Lotissement aux abords du Clos des Hostivas: prolongement de la rue Georges Buisson rue Wangari Muta Maathai, square Ides Hostivas, il s'agit du projet de BDL Promotion pour le projet de résidence sur Beauvais, la dénomination concerne la première tranche des travaux.
- Impasse de la Libération, construction de 8 maisons individuelles « Les Jardins d'Agel », il s'agit du projet de la Sa HLM du Beauvaisis sur l'ancien site de la caserne.

24- Service vie associative et patrimoine locatif – attribution de subvention

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association « organisation Miss Picardie » concernant l'élection de Miss Picardie sous l'égide de Miss France Organisation à l'Elispace de Beauvais.

25- <u>Service vie associative et patrimoine locatif – associations – crise sanitaire – ajustement des subventions votées au BP 2020</u>

Monsieur Antoine SALITOT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'ajustement des subventions votées au BP 2020 aux associations suivantes qui renoncent au solde ou à l'intégralité de la subvention 2020 :

- L'association Voinsinlieu Pour Tous, de ramener la subvention de fonctionnement 2020 à 70 400 € et d'annuler le versement du solde prévu, soit 17 600 €,
- L'association des amis des fêtes Jeanne Hachette, de ramener la subvention de fonctionnement 2020 à 30 000 € et d'annuler le versement du solde prévu, soit 45 000 €,
- L'orchestre d'harmonie de Beauvais, de ramener la subvention de fonctionnement 2020 à 14 300 € et d'annuler le versement du solde prévu, soit 2 700 €,
- L'association Entente beauvaisienne de pétanque d'annuler le montant voté de 4 000 € et d'émettre le titre de recette correspondant.

Ces initiatives témoignent de l'esprit de solidarité que font preuve les associations. Cela permet de prendre en charge une partie de l'opération « masques solidaires » ou encore une partie des repas offerts aux soignants au plus fort de la crise sanitaire, pour un coût total de 182 432 €.

26- <u>Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis (C.G.T.B.)</u> – <u>désignation des représentants de la ville au sein de l'association</u>

RETIRÉE

27- <u>Culture – attribution d'une subvention pour le programme « la cause des tout-petits » avec la Comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 22 000 € au titre de la saison 2020/2021, un acompte de 12 000 € sera versé sur les crédits inscrits au budget primitif 2020 et le versement du solde interviendra en juin 2021 sur présentation du bilan de l'action.

28- Culture – attribution de subventions

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de subventions aux associations culturelles qui participent à l'animation et au développement culturels de la ville ;

- Association OCRP Office Culturel Régional de Picardie festival Chés Wèpes 2020, attribution d'une subvention de 500 €, afin d'organiser le festival Chès Wèpes qui se décline en région en 3 temps : Wèpes en côte picarde, Wèpes en nord Picardie, Wèpes en Beauvaisis,
- Association Hanicroches, attribution d'une subvention de 500 €, Hanicroches est une école de musique associative qui a pour objet d'enseigner à tous une pratique musicale en favorisant l'intégration des personnes handicapées. 132 élèves fréquentent l'école, l'association intervient régulièrement en milieu scolaire et au sein de structures spécialisées.
- Association Hathor Music, attribution d'une subvention de 500 €, l'association Hathor Music a sollicité le soutien de la ville de Beauvais pour l'enregistrement d'un album de l'artiste-rappeur Jli Style et à la réalisation d'un clip vidéo. L'association a déjà reçu le soutien de la ville pour un premier projet en 2015.

29- Sports - subventions sur projets - attribution

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- AMERICAN GYM: attribution d'une subvention de 1 000 €, pour le projet de participation de 2 athlètes de haut-niveau Beauvaisiens aux championnats d'Europe de force athlétique en Slovaquie et aux championnats du Monde de force athlétique au Canada.
- BEAUVAIS OISE TENNIS : attribution d'une subvention de 1 500 €, pour l'organisation d'un tournoi de tennis fauteuil au pôle tennistique de Beauvais.

30- <u>Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – BLOG 46 – convention de labellisation du bureau information jeunesse</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la convention de labellisation du bureau information jeunesse — BLOG 46. Cette convention a pour objet de définir les engagements des signataires afin de développer l'information des jeunes.

31- <u>Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – BLOG 46 – organisation du dispositif permis citoyen</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une aide financière à des jeunes résidents à Beauvais depuis un an, âgés de 18 à 25 ans, être lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi et le candidat devra avoir écrit une lettre de motivation expliquant son projet professionnel ou personnel. Cette aide de 500 € ou 750 € sera versée auprès des auto-écoles partenaires. Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la désignation de madame Monette-Simone VASSEUR et madame Leila DAGDAD afin de siéger à la commission « Permis Citoyen ».

32- <u>Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – Petite Enfance – règlement des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le nouveau règlement des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants, qui permet de prendre en compte :

- Les mises à jour des circulaires et de la direction des structures,

- La mise à jour des critères de priorité pour l'attribution de places en crèche,

- La modification de la périodicité de la contractualisation,

- La règlementation de la durée de maintien de l'enfant, en cours d'accueil, en cas de déménagement hors Beauvais.

33- <u>Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – Petite Enfance – règlement intérieur de la commission d'attribution des places des établissements d'accueil des jeunes enfants</u>

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places des établissements d'accueil des jeunes enfants. Le guichet unique, petite enfance permet ainsi de prendre en compte :

- Les besoins en mode de garde des familles, en accueil régulier et occasionnel,
- De formaliser les modes de communication auprès des familles,
- De clarifier les critères de priorité pour l'attribution des places,
- D'attribuer des places de manières transparentes et équitables.

<u>DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES</u>

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 22h00

Pour extrait conforme,

Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais